



Union Nationale des Syndicats Autonomes



# INFO RAPIDE

## Le régression sociale: Sans Nous!

Comme l'ensemble des organisations syndicales, l'UNSA DOUANES était conviée le 16 Décembre dernier par la directrice générale à participer à l'Hallali du système des indispositions. Il s'agissait d'une seconde réunion sur ce sujet après une première qui ne nous avait pas trompés sur les réelles intentions de la DG.

Notre organisation syndicale avait donc décidé de ne pas se rendre à cette rencontre organisée sans document préparatoire, à quelques jours des fêtes de fin d'année, ce qui en disait long sur la volonté d'un réel dialogue de la part de nos interlocuteurs et les arrières pensées qui les animaient.

Le seul but à notre avis était la suppression pure et simple du système des ID le plus rapidement possible. Comment analyser autrement la précipitation de l'administration sur le sujet?

**L'UNSA DOUANES ne voulait en aucun cas cautionner par sa présence la suppression d'un système social bénéficiant aux agents.**

Les annonces faites à cette occasion nous donnent aujourd'hui raison, car sous couvert d'une pseudo liberté laissée aux chefs des services locaux d'accorder des autorisations d'absence, la seule véritable décision est bien "la suppression" à compter du **01 Janvier 2014** des indispositions accompagnée d'une note au DI DR

On comprend bien qu'il n'y a donc rien de plus que ce qui existe à l'heure actuelle: les chefs de service disposent déjà de la possibilité d'accorder ce type d'autorisations.

De plus ce nouveau dispositif n'assurera aucune équité entre les agents mais relèvera uniquement du bon vouloir des chefs de service. A ce rythme là, les petits potentats locaux (qui n'en connaît pas?) ont de beaux jours devant eux.

Et les vrais responsables "humains", (si si çà existe!), n'attendent pas ce type d'initiative nationale pour prendre leurs responsabilités et gérer humainement leur personnel.

*Un vrai travail constructif aurait été la préparation d'un document de fond, se substituant au système antérieur, jugé non fondé légalement par le conseil d'Etat. Un texte préparatoire à un décret ou une circulaire ministérielle statuant sur ces difficultés personnelles de santé que chacun peut rencontrer aurait permis de "rentrer dans les clous".*

Mais pour cela il aurait fallu que l'administration veuille le progrès social et nous la connaissons tous trop bien sur ce plan!

L'UNSA DOUANES ne regrette donc en rien son absence à cette parodie de dialogue social et appelle l'ensembles des agents à se mobiliser sur les sujets : le PSD (devenu PSA) et la suppression des indispositions.

**Plus que jamais participez à toutes les initiatives prises par les intersyndicales locales et l'intersyndicale nationale.**

**UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS**

**Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17**

**Courriel : [unsadouanes@gmail.com](mailto:unsadouanes@gmail.com) / [unsadouanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsadouanes@douane.finances.gouv.fr)**

